

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11 ! 08	! 07

Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le mercredi 07 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin,

Absents : Mme MAUPOME Brigitte, Mr JULIER Norbert donne procuration à Mr MARIA Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme IGLESIAS Marie-Christine

DATE DE LA CONVOCATION

02 décembre 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

02 décembre 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-42

**Décision Modificative
Budgétaire n°3**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de pouvoir régler la subvention accordée à l'association « Les Pitchouns de Sailhan » pour la participation communale aux forfaits de ski des enfants du village.

Dépenses Fonctionnement

Chapitre 739223/014 - 1 500 €

Compte 6574/065 + 1 500 €

Après avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire


Didier BRUN

